

Le nouvel accord sur les services aériens permet d'établir des vols réguliers entre Helsinki et Toronto, et contient des dispositions nettement améliorées visant à éviter la double imposition et touchant l'applicabilité aux services nolisés. En outre, il donne plus de flexibilité à tous les transporteurs canadiens pour qu'ils puissent pleinement profiter, sur le plan commercial, des nouvelles conditions et de l'évolution future des marchés en Europe.

Le ministre Crosbie s'est dit par ailleurs extrêmement satisfait de l'accord administratif entre le Canada et la Finlande qui a été conclu au cours de sa visite, et qui porte sur la coopération en matière de science et de technologie. Les premiers domaines qui seront explorés à cette fin seront notamment les produits forestiers, la construction de bâtiments en région froide, le transport routier et maritime, les pêches et les loisirs.

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias devront s'adresser au:

Service des relations avec les médias  
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada  
Tél. (613) 995-1874